

<b>Échafaudages mobiles temporaires &lt; 6m Travaux en hauteur</b>		<b>ECHAF</b>
Nombre de stagiaires maximum <b>8</b>	Durée de la formation <b>1 jour</b>	Lieu de la formation <b>Bordeaux ou site client</b>

### 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 abroge en partie le décret n°65-48 du 8 janvier 1965 qui prévoyait une obligation pour l'employeur de mettre en place une protection contre le risque de chute pour les travaux effectués à plus de 3 mètres. Cette obligation existe désormais quelque-soit la hauteur.

#### Objectifs spécifiques :

- Savoir monter et utiliser les échafaudages roulants dans les règles de l'art, par la connaissance des risques, de la réglementation, des méthodes de montage et des conditions d'utilisation
- Acquérir l'assurance et les connaissances nécessaires pour prendre conscience de ses responsabilités
- Posséder les compétences nécessaires pour prendre des mesures adaptées

### 2. PERSONNES CONCERNEES

Toute personne amenée à utiliser un échafaudage roulant ou fixe :

- Agents de travaux et personnels d'entreprise
- Agents techniques et moyens généraux
- Agents de maintenance bâtiment, etc...

### 3. PRE REQUIS

Aptitude aux travaux en hauteur

### 4. CONTENU\* DE LA FORMATION

#### Législation et normes

Les obligations de l'employeur et des salariés.

Le code du travail : décret 2004-924 du 01/09/2004 portant sur l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur. Recommandation R408 du 10/06/2004.

#### Prise de conscience du risque de chute

- Les statistiques concernant les chutes de hauteur
- L'analyse des accidents les plus courants
- Les mesures à prendre en termes de prévention
- Les systèmes préventifs et de suspension
- La compréhension de la physique des chutes

#### Les modes opératoires

- Les différents types d'échafaudages
- Les consignes de sécurité relatives au type de matériel
- La planification en vue de la conformité.
- Les différents types de contrôles à effectuer

#### Accès au poste de travail

- La mise en place des dispositifs d'accès
- Les éléments constitutifs, ergonomie, échelles, marchepieds, échelons, montants...
- La stabilisation,
- La mise en place des dispositifs d'accès
- L'interruption et les mesures compensatoires
- L'entretien et le stockage du matériel

\*Contenu modifiable et adaptable sur demande